



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Madame Nathalie KOENDERS Monsieur François DESEILLE Madame Christine MARTIN Monsieur Pierre PRIBETICH Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Claire TOMASELLI Monsieur Antoine HOAREAU Madame Nuray AKPINAR-**ISTIQUAM** Monsieur Franck LEHENOFF Madame Dominique MARTIN-**GENDRE** Monsieur Christophe BERTHIER Madame Nadjoua BELHADEF Madame Kildine BATAILLE Madame Delphine BLAYA Monsieur Christophe AVENA

Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Joël MEKHANTAR Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Océane CHARRET-**GODARD** Monsieur Jean-Paul DURAND Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Massar N'DIAYE Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Vincent TESTORI Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Jean-François **COURGEY** Monsieur Bassir AMIRI Madame Catherine DU TERTRE Madame Nora EL MESDADI Monsieur David HAEGY Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Céline RENAUD Madame Caroline **JACQUEMARD** Monsieur Bruno DAVID Monsieur Laurent **BOURGUIGNAT** Monsieur Axel SIBERT Madame Catherine HERVIEU Monsieur Patrice CHATEAU Madame Stéphanie MODDE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Fabien ROBERT Monsieur Olivier MULLER Monsieur Henri-Bénigne DE **VREGILLE** Madame Elizabeth REVEL Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO

Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François REBSAMEN

Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

VD20230619 49 N°49 - 1/3

OBJET: ATTRACTIVITE

Convention de partenariat Université de Bourgogne - Ville de Dijon - Dijon métropole

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent l'un des leviers majeurs de l'attractivité et du rayonnement du territoire de la Ville et de Dijon métropole. L'Université de Bourgogne représente un atout essentiel du territoire et un partenaire de poids dans la dynamisation du tissu économique et le renforcement de l'innovation.

Le territoire appuie le développement universitaire selon 4 axes :

- inscrire l'offre de formation et de recherche dans un cadre de vie de qualité proposé aux étudiants et à la communauté universitaire.
- faire converger cette offre de formation avec les besoins émergents et futurs du monde socioéconomique et décloisonner encore le monde la recherche et le monde socio-économique,
- développer l'attractivité du territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche notamment en lien avec les filières d'excellence et projets structurants du territoire, et
- soutenir l'excellence internationale de l'université.

L'université de Bourgogne est une université pluridisciplinaire dont les 3 000 personnels enseignants, enseignants-chercheurs, personnels ingénieurs, administratifs, techniques et de bibliothèques accueillent près de 33 000 étudiants sur l'ensemble des sites dont 28 800 sur celui de Dijon. Elle porte l'ambition de satisfaire à une double exigence de pluridisciplinarité de la recherche et de l'offre de formation d'une part et de rayonnement scientifique au meilleur niveau international d'autre part. La composition de l'établissement (implanté sur six campus répartis entre quatre départements de la région Bourgogne-Franche-Comté) fait de l'université de Bourgogne un établissement attaché à la richesse et à la diversité de l'offre de formation proposée aux étudiants et à son ouverture à l'international avec 2 900 étudiants étrangers inscrits.

Pour répondre à ces ambitions, l'Université de Bourgogne, Dijon Métropole et la Ville de Dijon ont conclu depuis plusieurs années un partenariat solide qu'il convient de renouveler.

La nouvelle convention pour les années 2023, 2024 et 2025 privilégie trois leviers prioritaires, qui eux-mêmes vont se décliner en actions et projets, et pouvoir ainsi donner une impulsion supplémentaire à la réalisation des grandes orientations stratégiques :

- Développer et promouvoir l'offre de services auprès des étudiants et de la communauté universitaire
- Intensifier les collaborations en lien avec les filières d'excellence du territoire
- Développer des équipements propices l'innovation

Cette convention-cadre fait l'objet de deux conventions annuelles d'application.

La convention d'application fixe la liste des actions qui seront financées au titre de 2023. Une nouvelle convention d'application sera proposée en fin d'année 2023 pour compléter les propositions de financements.

Ainsi, les actions éligibles à un financement de la Ville de Dijon au titre de 2023 sont:

- Participation à l'Athéneum : 4 000 €
- -Participation au dispositif : Université pour tous : 2 772 €
- Chaire Culture et Tradition du vin : 8 300 €
- Mission Culture Scientifique 5 000 € (Experimentarium, Nuit européenne des chercheurs, Nuit des étudiants, Ecrans du planétarium, Actions de médiation scientifique)

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat intervenant entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et Dijon métropole;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application intervenant entre l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et Dijon métropole ;

VD20230619 49 N°49 - 2/3

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de cette convention ;

- de dire que les crédits se rapportant à cette convention sont inscrits au budget de la collectivité ;
- d'autoriser le versement des subventions de la Ville de Dijon listées dans la convention d'application jointe au présent rapport.

SCRUTIN POUR: 59 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 9 PROCURATION(s)

La secrétaire, Le Maire,

Madame MONTEIRO Monsieur REBSAMEN

VD20230619_49 N°49 - 3/3